

Commune de
Sainte Gemmes le Robert

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

ARRONDISSEMENT DE LAVAL

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :

- EN EXERCICE : 15
- PRÉSENTS : 11
- VOTANTS : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 novembre 2023, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 novembre 2023, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

Présents : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mmes Stéphanie BLANCHE, Christelle SEVIN, Mr. Dominique BATIER, , MM. Mickaël ORY, Jean-Michel BOURNY, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

Absents excusés : Mme Laurence COUTARD, Mr Jean CHAPRON, Mme Cécile MONTIÈGE, Mr Daniel ANGOT.

Ont donné pouvoir : Mr Daniel ANGOT a donné pouvoir à Mr Bernard MOULLÉ.

Secrétaire de séance : Mme Séverine DURET.

SALLE DES FÊTES : TARIFS 2024

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal en date 17 novembre 2022 fixant les tarifs de la location de la salle des fêtes, vaisselle, forfait session formation, chauffage et nettoyage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe les tarifs de la location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Salle des fêtes,

- Salle n° 1 avec cuisine : 160 €
- Salle n° 2 avec cuisine : 160 €
- Salle n° 1 et 2 avec cuisine : 310 €
- Salle n° 3 (scène) sans cuisine : 90 €
- Vin d'honneur : 90 €
- Journée supplémentaire : 64 €

Forfait chauffage au week-end,

- | | | | |
|-----------------------------|-------|------------|---------------|
| - Forfait chauffage : | Scène | Demi-salle | Salle entière |
| (période du 01/10 au 30/04) | 21 € | 42 € | 67 € |

Forfait nettoyage,

- Forfait nettoyage si salle rendue non propre (pas d'augmentation) :

- | | | |
|---------|------------|---------------|
| - Scène | Demi-salle | Salle entière |
| / | 70 € | 135 € |

- Forfait session formation : 4.40 € de l'heure
- Vaisselle : 0.10 € par pièce (pas d'augmentation)

Pour information : il est interdit de jeter des confettis papier sur le parquet de la salle des fêtes.

La salle des fêtes et la vaisselle seront mises à disposition à titre gracieux aux associations de la Commune, mais la vaisselle cassée ou perdue sera facturée. Pour les associations, la location de la salle des fêtes sera gratuite, mais il n'y aura que trois gratuités de chauffage à l'année, au-delà le chauffage sera facturé.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bernard MOULLÉ



TARIFS COMMUNAUX

Désignation	Tarif en Euros		
SALLE DES FÊTES			
	Horaire		
Forfait session formation	4.40 €		
	Scène	Demi-salle	Salle entière
Forfait nettoyage si salle rendue non propre	/	70 €	135 €
Forfait chauffage (période du 01/10 au 30/04) au week-end	21 €	42 €	67 €
Salle des fêtes	Salle n°1 avec cuisine : 160 € Salle n°2 avec cuisine : 160 € Salle n°1 et 2 avec cuisine : 310 € Salle n°3 (scène) sans cuisine : 90 € Vin d'honneur : 90 € Journée supplémentaire : 64 €		
Vaisselle	0,10 € la pièce		
Redevance incitative pour location salle des fêtes			
Forfait sac déchets ménagers 50 litres	4 € par sac		
Tarif caution pour la journée ou le week-end pour les particuliers (salle des fêtes)			
Salle entière	150 €		
Demi-salle	80 €		
Scène	50 €		
TABLES ET CHAISES			
Tables (2 mètres 10) pour 8 personnes	3.15 €		
Chaises	0.40 €		
PHOTOCOPIES			
Photocopies	0.30 €		
CIMETIÈRE			
CONCESSION TERRAIN	Prix		
	30 ans	50 ans	
Concession emplacement de 2 m ²	37.32 €	93.30 €	
Concession colombarium	700 €	/	
CAVURNES	Prix		
	30 ans	50 ans	
Concession seule	20 €	50 €	
Concession avec caveau	250 €	280 €	

Etat des lieux à faire le vendredi à 18h00

Places assises sans tables 300 personnes

Places assises avec tables 200 personnes

Scène maximum : 30 personnes

Demi-salle maximum : 65 à 70 personnes